



DCM DU 30 MARS 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.071

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 035-213501521-20230330-2023_071-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 30 mars**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

Date de convocation : 24 mars 2023 - **Date d'affichage** : 6 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

21 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Sophie CARADEC.

8 excusés : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Maëva AMELOT.

7 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Serge LE PALAIRE), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Laëtitia NOËL), Mme Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.1612-13;

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et notamment son article 107 relatif à la transparence financière ;

VU la DCM n°2023.070 portant approbation des comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par Monsieur le Comptable des Finances Publiques du centre de Fougères pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Solidarités » en date du 13 mars 2023 ;

Monsieur BELLONCLE, Conseiller municipal délégué aux Finances, rappelle que l'ordonnateur, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

L'exécution 2022 des différents budgets s'est réalisé conformément aux prévisions, complétées des décisions modificatives nécessaires.

Les comptes administratifs des quatre budgets ouverts au titre de l'exercice 2022 sont soumis à approbation :

- Budget Principal
- Budget Bâtiments commerciaux
- Budget Gendarmerie
- Budget Réserves foncières

BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		3 421 658,77 €		1 710 851,92 €		5 132 510,69 €
Opérations de l'exercice	9 699 669,11 €	10 522 087,27 €	2 765 255,38 €	4 506 954,05 €	12 464 924,49 €	15 029 041,32 €
Totaux	9 699 669,11 €	13 943 746,04 €	2 765 255,38 €	6 217 805,97 €	12 464 924,49 €	20 161 552,01 €
Résultat de clôture		4 244 076,93 €		3 452 550,59 €		7 696 627,52 €

BATIMENTS COMMERCIAUX	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		177 962,03 €	22 668,50 €			155 293,53 €
Opérations de l'exercice	160 388,20 €	213 551,60 €	139 115,60 €	119 779,52 €	299 503,80 €	333 331,12 €
Totaux	160 388,20 €	391 513,63 €	161 784,10 €	119 779,52 €	299 503,80 €	488 624,65 €
Résultat de clôture		231 125,43 €	42 004,58 €			189 120,85 €

GENDARMERIE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			59 192,55 €		59 192,55 €	
Opérations de l'exercice	13 741,40 €	60 450,00 €	32 728,61 €	36 708,96 €	46 470,01 €	97 158,96 €
Totaux	13 741,40 €	60 450,00 €	91 921,16 €	36 708,96 €	105 662,56 €	97 158,96 €
Résultat de clôture		46 708,60 €	55 212,20 €		8 503,60 €	

RESERVES FONCIERES	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	422 061,28 €		70 250,17 €		492 311,45 €	- €
Opérations de l'exercice	36 657,86 €	205 100,00 €	153 059,79 €	5 100,00 €	189 717,65 €	210 200,00 €
Totaux	458 719,14 €	205 100,00 €	223 309,96 €	5 100,00 €	682 029,10 €	210 200,00 €
Résultat de clôture	253 619,14 €		218 209,96 €		471 829,10 €	

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur quitte la séance et cède la présidence de séance pour procéder au vote des comptes administratifs.

Monsieur Jacques BELLONCLE invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes administratifs de l'exercice 2022, pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs de l'exécution budgétaire 2022 du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes tels que présentés ci-dessus.

A Liffré,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ